

Tri des déchets alimentaires



A partir du 1er janvier 2024, tous les ménages de France auront la possibilité de trier leurs déchets alimentaires.

TOULOUSE MÉTROPOLE

Tri des déchets alimentaires, on s'y met tous

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages de France auront la possibilité de trier leurs déchets alimentaires. Plusieurs solutions de tri existent : le compostage en jardin individuel ou collectif, déjà mis en œuvre sur le territoire et à terme, des bornes à déchets alimentaires sur l'espace public compléteront le dispositif.

Votre poubelle contient environ 1/3 de déchets alimentaires.

Ces déchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, de restes de repas ou de résidus végétaux peuvent être valorisés pour retourner à la terre.

Compostage individuel

Vous disposez d'un jardin individuel sur le domaine privé ? Vous pouvez acquérir un composteur domestique (à raison d'un par foyer) et bénéficier d'une formation pratique sur le compostage. Trois modèles de composteur en bois sont disponibles, moyennant une participation financière de 15€ (petit modèle, 300 L ou 400 L) ou de 25€ (grand modèle, 600 L). Ils ne conviennent pas aux terrasses et aux balcons.

Compostage en pied d'immeuble

Vous habitez en immeuble et disposez d'un jardin collectif ? Votre projet d'installation d'un composteur nécessite d'être porté par des résidents volontaires. Des prestataires – en contrat avec la Métropole – vous accompagnent pour la mise en place du composteur et le temps nécessaire pour que vous l'utilisiez de façon autonome.



Compostage en jardin public

Autre alternative si la solution en pied d'immeuble n'est pas possible vous pouvez proposer l'installation d'un composteur en jardin public, sous réserve que 30 foyers a minima souscrivent à votre projet. Après étude et accord par Toulouse Métropole, vous vous occupez collectivement de son fonctionnement. Comme pour les composteurs en pied d'immeuble, vous êtes accompagnés sur la bonne pratique du compostage.



À partir de 2025, des bornes à déchets alimentaires

Entre octobre 2023 et octobre 2024, la commune de Blagnac est site pilote ; elle contribue à préparer le déploiement à l'échelle métropolitaine de ce mode de collecte de déchets prévu pour être effectif en 2025.

En savoir + :

metropole.toulouse.fr
(rubrique mes démarches >
Propreté, déchets >
Faire une demande
de composteur)

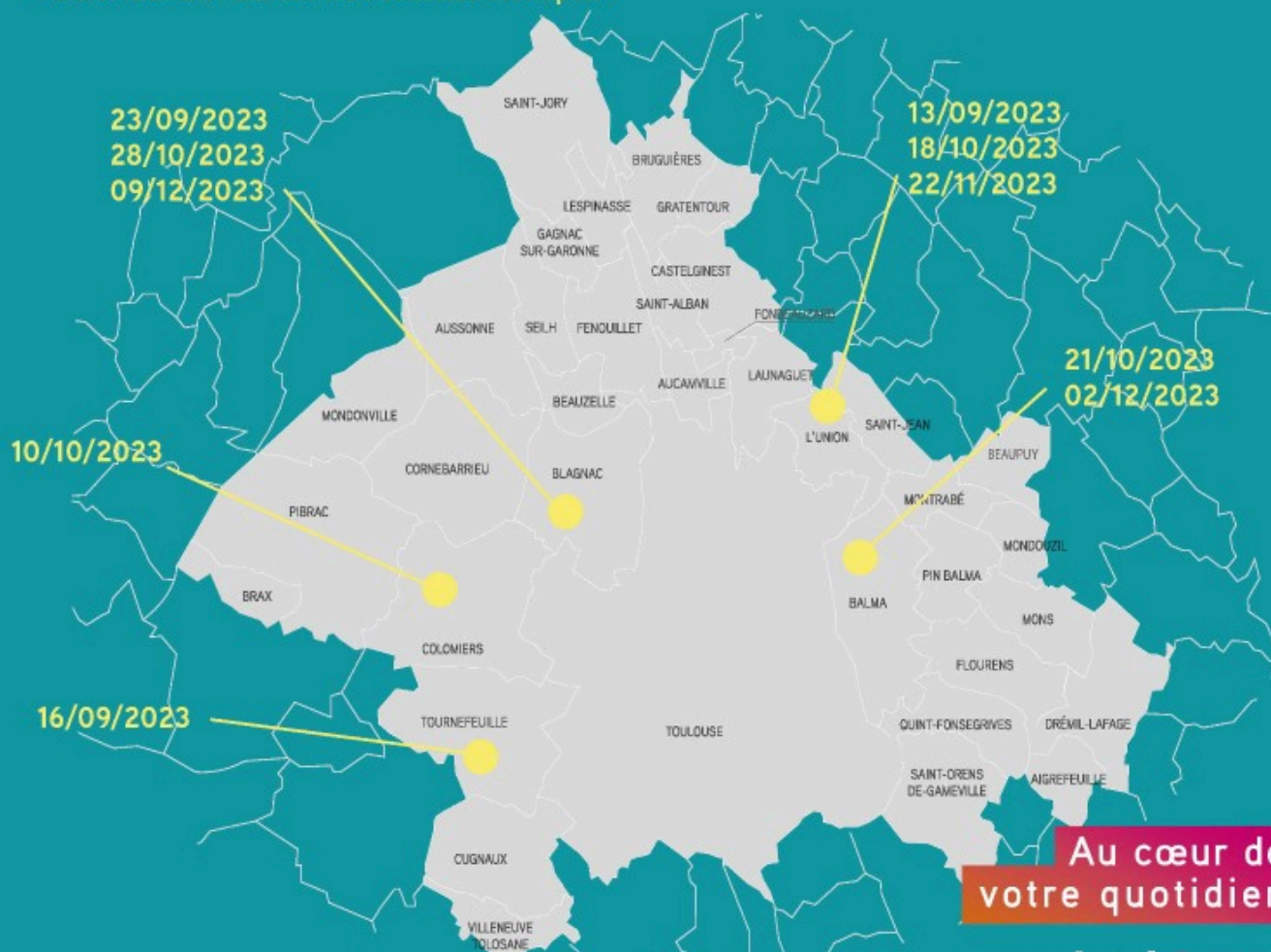


**Au cœur de
votre quotidien**

Compostage : distributions de composteurs près de chez vous*!

Rendez-vous sur metropole.toulouse.fr/demarches pour réserver et régler votre composteur.
Aucun composteur ne pourra être délivré sans réservation préalable.

* Réservées aux habitants de Toulouse Métropole.



Au cœur de
votre quotidien



Dernière mise à jour : 05/07/2023



Foire aux questions : Biodéchets [Télécharger le fichier](#)